



L'ÉCHO BLEU

BULLETIN D'INFORMATION DU PORT HERACLEA CAVALAIRE / SEPTEMBRE 2023 # 11

STATION AVITAILLEMENT

Sécurité du trafic

Depuis 2 ans, avec l'aide des loueurs professionnels et du gestionnaire de la station, la Capitainerie a réussi à éviter la congestion de l'entrée Est du port en fin de journée l'été.

Chaque année en août, près de cent navires sont mis à la location de professionnels et particuliers quotidiennement. Les contrats imposent un retour de ces bateaux avec le plein de carburant entre 17h30 et 19h. Pour garantir l'accès au port en toute sécurité pendant cette période, tout est mis en œuvre pour fluidifier au maximum le trafic dans la passe.

Au niveau de la station

En saison, il est demandé à l'exploitant (BERGON), de réserver aux loueurs professionnels, aux heures de retours de location (de 17h30 à 19h), 2 pompes SP95 (n°1 et 5).

Les pompes SP95 n°4 et GO n°2 et 3 restent disponibles aux embarcations des résidents ou des plaisanciers de passage. Néanmoins, il est fortement déconseillé aux petites embarcations et interdit aux grandes embarcations de faire le plein pendant cette période.

Au niveau des loueurs

Les loueurs professionnels régulent l'arrivée de leurs clients dans l'avant-passe. Ils les assistent à l'avitaillement pour limiter au maximum le temps passé au quai de la station et assurer des manoeuvres efficaces.

Prix du carburant à la station

Un contrôle de prix a été effectué le 22/08/23. Le prix est conforme à la délégation de service public. : il est limité à 10% de la moyenne des prix pratiqués à Bormes et au Lavandou (SP98).

Prix/l	SP	GO
Cavalaire	2,29 €	2,15 €
Bormes	2,25 €	2,10 €
Lavandou	2,20 €	2,02 €

Le prix du carburant est, en partie, lié au coût du transport. La station ne peut se faire livrer que par des camions de 26T. L'accès n'est pas possible pour les semi-remorques de 44T.

GARANTIE D'USAGE

Un nouveau document à signer :

« l'autorisation d'occupation »

Si vous êtes les heureux bénéficiaires d'un contrat de Garantie d'Usage au Port de Cavalaire, ce dispositif vous assure la réservation d'un emplacement de la catégorie du contrat, dans le Port Heraclea de Cavalaire, sur sa durée de vie.

Toutefois, ce contrat doit être accompagné d'une **autorisation d'occupation** d'un emplacement défini dans le port, spécifiant le nom du bateau occupant le poste et ses caractéristiques. Si vous ne l'avez pas encore retourné, il est nécessaire de le faire dès que possible.

Votre signature peut être électronique (via notre site internet www.port-heraclea.fr rubrique Information/Espace Client), ou manuscrite en nous le renvoyant par courrier ou par e-mail. Attention, à ne pas confondre avec le « mandat de mise à disposition » (à remplir lorsque vous vous absentez pour relouer votre poste et percevoir une indemnité).

Les informations concernant votre bateau étant pré-remplies de manière automatique, merci de vérifier qu'elles sont conformes et que les documents présents dans votre espace client son bien à jour, en particulier :

- L'attestation d'assurance,
- L'acte de francisation ou le certificat d'enregistrement et tout document attestant de la longueur hors-tout.

Le cas échéant, merci de nous retourner ou de télécharger dans votre espace client les documents manquants.

Nous vous rappelons que la **longueur de référence** (conformément à votre contrat) est la longueur "**Hors-tout**" et non la longueur de coque ou de flottaison pouvant apparaître sur certains documents.

L'espace client vous permet également de payer en ligne vos factures et de les télécharger, mais également de mettre à jour vos coordonnées.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés lors de votre première connexion (qui nécessite d'initialiser votre compte et de vous munir de votre numéro client () et numéro de contrat ().

En cas de vente « bateau + place »

Enfin, en cas de vente de votre bateau avec la place associée au contrat de GU, le bateau à vendre doit impérativement être de la même catégorie que la place ou inférieure. Vous devez dès que possible venir nous informer de votre projet pour que nous puissions étudier ensemble tous les éléments.

SECHERESSE

DEROGATIONS ET EFFORTS

Nous sommes passés depuis le 17 août en crise renforcé **Orange jusqu'au 15 octobre**. L'objectif est la diminution collective de -40% de la consommation de la ressource en eau potable de la zone portuaire. Or, nous sommes à -25% : il faut poursuivre nos efforts.

Suite à l'arrêté sécheresse du 2 mai 2023, des adaptations ont été proposées par le maire à la Préfecture, par type d'activité. **Les dérogations suivantes ont été acceptées par la DDTM.**

Plaisance : Rinçage à l'eau douce par pulvérisation du puit de chaîne, des organes de pont nécessaires à la navigation et des hublots pour la visibilité au lieu du nettoyage au jet de l'ensemble des œuvres mortes.

Port : Le port a diminué de 50% son arrosage entre 19h et 9h et communique de manière ludique pour sensibiliser les usagers et les professionnels.

Location de navires : Utilisation de nettoyeurs à haute pression en remplacement du pistolet à jet, seau et peau de chamois avec utilisation de produits dont les principes actifs sont à base de végétaux. Investissement pris en charge par les professionnels.

Carénage : Utilisation de jets à très haute pression pour le carénage (200 bars).

Loueurs de jets : Rinçage par pulvérisateur des moteurs tous les soirs et extérieur tous les 3j.

Loueurs bateaux sans permis avec sortie d'eau 1x/jour

Utilisation d'un nettoyeur HP pour rincer les bateaux de retour des locations. Bac de rinçage des moteurs de 50l renouvelé une fois par semaine.

Clubs de plongée : Le rinçage des combinaisons s'effectuera dans des cuves ou futs remplis à 50%.

Ecole et station de voile : Rinçage du matériel au jet haute pression. Rinçage des combinaisons dans des cuves et bacs remplis à 75% et à 50%.

Mesures dérogatoires acceptées par la Préfecture le 18/08/23 pour la saison 2023 aux stades alerte et alerte renforcée, à condition d'utiliser du matériel haute pression pour le rinçage/dessalage des bateaux et de maximiser l'usage de l'eau salée pour le nettoyage.

Une édition Port Heraclea - Directeur de la publication : P. LEONELLI - Comité de rédaction : M.E. QUIROUARD-FRILEUSE/V. DUBILLE/C. GRIMAL - Tirage : 1000 exemplaires



TRAVAUX

NOUVEAU MAITRE D'OEUVRE

Suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune à la SPL Port Heraclea, un marché public a été lancé pour sélectionner le nouveau maître d'oeuvre le 15 mars dernier. Il s'agit du groupement TPF Ingénierie, qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire basée à Fréjus. Spécialisé dans les travaux publics, il comprend 400 collaborateurs répartis sur le territoire national intervenant dans les grands domaines de l'ingénierie. Il s'agit du mandataire (le représentant du groupement). Le co-traitant, **OTEIS** est un bureau d'études spécialisé en ingénierie maritime et en écologie marine. Il assure aussi le volet environnemental avec notamment les labels qualité BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) et HQE (Haute qualité Environnementale). Et le co-traitant **Rougerie-Tangram** qui regroupe les compétences en matière d'architecture, d'urbanisme et d'espaces paysagers. **Les travaux ne devrait pas débuter avant l'automne 2024**. Concernant les finances liées au projet, le solde de notre compte spécial Garantie d'Usage est proche de 23 Millions d'euros placés majoritairement en comptes à termes. Ils seront utilisés pour financer les travaux d'aménagements portuaires Ecobleu. Il nous reste 7M€ de nouvelles places qui pourront être commercialisées à l'horizon 2025.

SANITAIRES & GARAGES

Les 36 garages de la digue ont été livrés en juillet suite à d'importants travaux de reconstruction, nouveaux réseaux électriques, nouvelles portes et éclairages. Quelques fuites sont apparues fin août après un orage dans certains garages, cela était lié à quelques percements sur l'acrotère encore en chantier qui restaient à étancher en attente du garde-corps.

Deux nouveaux sanitaires de qualité sont également accessibles à tous les plaisanciers depuis le 12 septembre, agrandis et modernes pour 254 741€HT =

Etudes/Désamiantage/AMO : 25 376 € HT

Structure et bâtiments : 129 425 € HT

(Démolition, reconstruction des structures bétons, dalles, hauts-plafonds, murs et étanchéité)

Aménagement intérieur : 99 939 € HT

(plomberie, électricité, menuiserie et équipements sanitaires)

